



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 23855

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur ses déclarations du lundi 19 mai, confirmant des contacts officieux qui auraient eu lieu entre la direction du Hamas à Gaza et des diplomates français. Il souhaite savoir si les services institutionnels français sont directement à l'initiative de ces contacts ou s'il s'agit de démarches entreprises à titre personnel par des membres du réseau des affaires étrangères. Il estime que l'opportunité de telles rencontres est discutable quelques semaines avant le voyage officiel du Président de la République dans l'État hébreu, et rappelle que les conférences d'Annapolis et de Paris ont tenté de mettre en valeur l'autorité de Mahmoud Abbas, président de l'autorité palestinienne en Cisjordanie. Une telle rencontre avec le Hamas, groupe classé terroriste par la France et l'Union européenne, met en difficulté l'autorité palestinienne en affaiblissant son poids international. Enfin, il rappelle que le Hamas refuse de reconnaître Israël et soutient le régime iranien qui prône la destruction de l'État hébreu. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si sa position implique un changement d'attitude de la diplomatie française à l'égard des affaires du Moyen-Orient, telle que déterminée par le Président de la République.

Texte de la réponse

La France accorde une importance prioritaire au processus de paix entre Israël et les Palestiniens ainsi qu'à la situation, notamment humanitaire, à Gaza. Les autorités françaises soutiennent sans réserve l'Autorité palestinienne et son Président. Le Président de la République a eu l'occasion de le rappeler lors de sa visite à Bethléem le 24 juin 2008. La France soutient les efforts de négociation engagés depuis Annapolis. Il n'y a pas d'alternative à la solution des deux États, et l'inclusion le moment venu de la bande de Gaza dans le processus de paix se posera nécessairement. La mise en oeuvre d'un accord politique entre Israéliens et Palestiniens n'a de sens que s'il associe l'ensemble des composantes de la société palestinienne. C'est pourquoi nous saluons la relance du dialogue interpalestinien, à l'initiative du président Abbas. Les contacts que l'honorable parlementaire évoque relèvent d'échanges individuels à titre universitaire, qui n'engagent pas la diplomatie ni les autorités françaises. Il n'y a pas de relation politique, de négociation ou de pourparlers en cours avec le mouvement islamiste palestinien. Des personnalités, et de nombreux pays ont des contacts de ce type, comme récemment le président Carter, la Russie ou la Norvège. Ces démarches peuvent s'avérer utiles afin de faire évoluer le Hamas. Israël lui-même, via l'Égypte, négocie même directement avec le Hamas. Pour aboutir à une trêve, comme pour obtenir la libération de notre compatriote Gilad Shalit, cela peut être utile. Le gouvernement français, pour sa part, n'entend pas se départir de sa position, sur la nécessité avant tout dialogue, d'un respect par le Hamas des principes qui guident le processus de paix : renonciation à la violence, reconnaissance du droit d'Israël à exister et respect des accords passés entre Israël et l'OLP. Le ministre des affaires étrangères et européennes assure l'honorable parlementaire de l'engagement permanent de notre pays au Proche-Orient, au service de la paix.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23855

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4303

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6911